



## BASKETBALL BELGIUM

Conseil d'administration du 5 mai 2022 à 19h30

ONLINE

**Présents :**

- Basketbal Vlaanderen vzw, administrateur, représenté par  
Jan Van Lantschoot (représentant permanent), Président  
Ann Depoorter
- Kris Fels
- Association Wallonie-Bruxelles de Basketball asbl, administrateur, représentée par :  
Jean-Pierre Delchef (représentant permanent)  
Pascal Henry
- Jean-Pierre Vanhaelen
- Stefan Garaleas, Secrétaire-Général

### **1. Approbation du jour**

L'ordre du jour est approuvé

### **2. Approbation des procès-verbaux des réunions précédentes**

Les procès-verbaux des réunions des 16/3, 20/4 en 28/4 sont approuvés.

### **3. Dernières modifications au livre de compétition**

Monsieur Maarten Van Bocxstaele rejoint la réunion en tant que manager de la compétition.

Le Conseil d'administration passe en revue une note de M. Delchef qui reprend quelques questions sur des aspects qui doivent encore être clarifiés.

En ce qui concerne la tâche des arbitres dans la vérification des documents, il est suggéré de les vérifier et de les approuver en début de saison afin que les arbitres n'aient plus à le faire. Le département compétition est invitée à élaborer une proposition plus avant.

Pour la nouvelle définition des joueurs locaux, l'AWBB formule une demande d'envisager une mesure transitoire suivante laquelle tout qui était qualifié pour les compétitions officielles sous l'ancien système, pourra jouer les 2 prochaines saisons sous les mêmes conditions dans le cadre d'une période de transition.

Monsieur Delchef fait part du fait que certaines taxes/amendes doivent encore être reprises dans la liste des cotisations et sanctions administratives (LCAS).

Monsieur Fels rappelle que l'indemnité de déplacement des arbitres doit encore faire l'objet d'une concertation dont les résultats doivent être mis à l'ordre du jour des assemblées générales de BVL et de l'AWBB en juin. Le tarif sera, le cas échéant, repris, comme addendum au livre de compétition.

### **4. Critères pour la composition des séries de TDM2**

Mr Van Bocxstaele présente et explique les critères proposés pour la répartition des équipes.

Mr Henry pense que c'est une bonne base mais on peut aller plus loin. On pourrait passer par un tirage au sort avec une répartition 50/50 des équipes d'une même province par série. Il soutient que le nombre maximum d'équipes par province doit être inférieur à 6.

Mr. Fels réitère qu'il veut le moins de critères possible et une répartition la plus nationale possible.

En fin de compte, le conseil d'administration décide d'une répartition 50/50 des clubs BVL / AWBB et avec un maximum de 4 équipes issues de la même province.

## **5. Question des clubs de TDM1 concernant la formule de compétition**

Le conseil d'administration prend note des retours des clubs TDM1 sur la formule de compétition.

Le Conseil d'administration décide d'appliquer la formule à 16 équipes la saison prochaine. Une version finale sera élaborée par le département compétition et présentée au conseil d'administration.

## **6. Etat des lieux des inscriptions pour la compétition**

Le Conseil d'Administration est informé par le département compétition du nombre provisoire d'inscriptions en TDM1, TDM2 et TDW. Certaines séries sont incomplètes, ce qui désavantage tous les clubs participants et rend ces séries moins attractives d'un point de vue sportif.

Par conséquent, le Conseil d'administration décide, pour des raisons sportives, de prévoir une procédure supplémentaire rapide pour compléter les séries concernées.

## **7. Licences**

Le Conseil d'administration prend acte de la situation en matière de licences. 1 dossier a été rejeté au fond par la commission des licences. Ce club peut encore faire appel auprès de la CBAS.

3 autres dossiers ont été déclarés irrecevables pour dépassement de délais

Afin d'accélérer l'avancement des préparatifs de la nouvelle saison, le conseil d'administration demandera aux clubs concernés, de ne pas introduire de recours auprès de la CBAS.

## **8. Confirmation de la composition du Conseil d'administration**

Vu l'application des nouveaux statuts, la composition de l'organe d'administration est établie comme suit :

- Basketball Vlaanderen représenté par Mme Ann Depoorter, M. Van Lantschoot (représentant permanent)
- l'AWBB, représentée par MM. Delchef (représentant permanent) et P. Henry
- Monsieur Fels
- Monsieur Vanhaelen

Version de Base : NL

Jan Van Lantschoot

Président

Stefan Garaleas

Secrétaire-Général

## Addenda

### Précisions et clarifications supplémentaires

Il est ainsi précisé :

1. afin d'optimiser au maximum la formule de la compétition 2022-2023, une session supplémentaire mais limitée pour l'obtention de la licence est organisée.
2. le conseil d'administration a proposé aux clubs dont la demande de licence a été déclarée irrecevable de renoncer à la possibilité d'introduire un recours à la CBAS afin d'accélérer l'organisation de ladite session.
3. Les clubs sont autorisés à déposer une nouvelle demande de licence pour le mercredi 25/5 à 23h59 au plus tard.
4. La commission des licences est invitée et chargée par le conseil d'administration d'examiner ces demandes (dossiers) de licence et de prendre sa décision dans les meilleurs délais et de la faire connaître au plus tard le 18.06.2022. Les conditions d'obtention d'une licence restent inchangées.